

## ACCORD RELATIF AU TRAITEMENT DES DONNÉES

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Société **Designlogic Ltd - nom commercial WorldAPP UK**, dont le siège social est situé **The Hub, Fowler Avenue, Farnborough GU14 7JP United Kingdom**, immatriculée au registre du commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro **05523139**, représentée par Monsieur Cédric Gioan, en qualité de Directeur des Opérations Francophones, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée «**WorldAPP**»,

D'une part,

ET

xxxxx, immatriculée au registre du commerce de xxxx, sous le numéro xxx xxx xxx, situé xxxxxxxx représentée par xxxxx, en qualité de xxxxxxxx, dûment habilitée aux fins des présentes.

D'autre part,

En complément des Conditions Générales d'Utilisation et de la Politique de Confidentialité de WorldAPP, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Le présent Accord Relatif au Traitement des Données (ATD) précise les exigences en matière de protection des données et assure la conformité de WorldAPP aux dispositions des lois applicables sur la protection des renseignements personnels, lois relatives à la protection des données et lois de sécurité. Il s'applique au traitement des données à caractère personnel des résidents de l'UE fournies à WorldAPP par le Client/ses affiliés dans le cadre des prestations des services effectuées par WorldAPP. Cet accord relatif au traitement des données est valable durant toute la période de prestation des services par WorldAPP.**

1. Aux fins de cet Accord, sauf indications contraires, tous les termes définis doivent avoir la signification qui leur est donné dans l'Accord Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant), la directive européenne sur la protection des données 95/46/EC (la "Directive"), et, à partir de 25 mai de l'an 2018 le Règlement Général sur la protection des données, y compris tout amendement, mise à jour ou toute modification périodique.
2. Les parties reconnaissent et acceptent que le Client peut transférer des données personnelles ("Données") à WorldAPP pour l'accomplissement des services souscrits et des prestations de services additionnelles ainsi que l'utilisation de la plateforme. WorldAPP est l'importateur de données dans le cadre du traitement des données pour la fourniture au Client des services souscrits, des prestations de service additionnelles et de l'utilisation de plateforme. Les parties sont d'accord que le Client sera et restera le propriétaire et le contrôleur des données à caractère personnel au sens et pour l'application de toutes les lois applicables sur la protection des renseignements personnels, incluant le droit, en vertu de lois mentionnées, de déterminer les finalités pour lesquelles les données sont traitées, et rien, dans cet Accord ne peut restreindre ou limiter d'une quelconque façon les droits et les obligations du Client découlant de son statut de propriétaire et/ou de contrôleur des données. Le traitement des données s'effectue tout au long de la période de

souscription des services, des prestations des service additionnelles et de la mise à disposition de la plateforme. WorldAPP disposera d'un droit de stockage des données personnelles pour une durée d'un (1) an après la fin de l'Accord-Cadre de Fourniture de Services/Conditions d'Utilisation (le cas échéant) afin de fournir au Client la possibilité d'accéder à ces données durant cette période, si nécessaire. Les données stockées après l'achèvement de l'Accord-Cadre de Fourniture de Services/Conditions d'Utilisation (le cas échéant) sont soumises au respect des termes de protection des données et des obligations de confidentialité dans le cadre de l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant) et le présent Accord. Durant cette période, les données du Client seront stockées dans la base de données de production. Les données stockées dans les bases de données de sauvegardes seront supprimées dans un délai d'un (1) an à compter de la date de suppression des données de la base de données de production. Les données concernant les contacts de WorldAPP chez le Client, fournies en vertu de l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant) et le présent Accord, pourront être traitées aussi longtemps que nécessaire dans un but de référence et d'archivage par WorldAPP.

3. Le Client peut soumettre des données au fournisseur de service, en vertu de l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant), dont l'étendue est déterminée et contrôlée par le Client, à sa seule discrétion, et qui peut concerner, mais sans y être limité, les données relatives aux catégories suivantes de personnes : les répondants aux questionnaires que ceux-ci soient clients ou employés.
4. Le Client peut soumettre des données à caractère personnel au fournisseur de services en vertu de l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant), dont l'étendue et la variété sont déterminées et contrôlées par le Client, à sa seule discrétion et qui peuvent inclure, mais sans y être limiter, les catégories suivantes de données personnelles : les coordonnées des répondants et les évaluations et avis personnels exprimés.
5. Le Client doit traiter les données selon les exigences des lois et règlements sur la protection des renseignements personnels. Les instructions du Client à WorldAPP pour le traitement des données doivent se conformer à toute législation applicable en matière de protection des données. Le Client est seul responsable de l'exactitude, de la qualité et de la légalité des données et des moyens à l'aide desquels les données ont été obtenues.
6. WorldAPP garantit :
  - a. N'agir que sur instructions documentées émises pour WorldAPP par le Client, notamment en ce qui concerne les transferts des données à caractère personnel à un pays tiers ou à une organisation internationale. L'exécution de l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant) constitue une partie des instructions du Client;
  - b. Ne traiter les données que conformément aux lois de protection des données applicables et aider Client à assurer le respect des réglementations sur la protection des données applicables, au regard de la nature du traitement et aux informations dont WorldAPP dispose;
  - c. Que les personnes qui sont autorisées à traiter les données se sont engagées à respecter la confidentialité ou qu'elles sont soumises à une obligation légale

appropriée de confidentialité et qu'elles ont reçu une formation appropriée sur leurs responsabilités;

- d. Que, en tenant compte de la nature du traitement des données effectué, WorldAPP prendra les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour aider le client à s'acquitter de ses obligations concernant, le cas échéant, l'évaluation de l'impact sur la protection des données, la consultation préalable avec l'autorité de surveillance concernée, la notification de toute violation de données à caractère personnel à l'autorité de surveillance concernée, la communication d'une violation de données à caractère personnel aux personnes concernées, ainsi que les réponses aux individus qui exercent leurs droits, en vertu de la législation pertinente en matière de protection des données.
7. WorldAPP reconnaît que WorldAPP doit (et doit s'assurer que tous les sous-traitants désignés périodiquement pour l'assister dans la prestation des services souscrits, des prestations services additionnels et de mise à disposition de la plateforme) :
- a. Mettre en place et maintenir les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des données contre la destruction, la perte, la modification, la divulgation ou l'accès non autorisés aux données à caractère personnel;
  - b. Adopter les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un degré de sécurité adapté au risque existant, et aider le Client à assurer le respect des obligations énoncées dans la législation en vigueur sur la protection des données, en tenant compte de la nature du traitement et des informations à la disposition de WorldAPP;
  - c. Notifier rapidement le Client en cas de violation, de destruction, de perte, de modification, de divulgation ou d'accès non-autorisé aux données;
  - d. Notifier le Client, sans retard excessif, toute plainte déposée par un particulier concernant ses données personnelles ou de toute demande reçue d'un particulier d'avoir accès à ses données personnelles ou n'importe quelle autre communication reçue d'un particulier qui concerne, directement ou indirectement, le traitement de toutes données en relation avec l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant) ; et de fournir tous les détails d'une telle plainte ou demande au Client, de coopérer pleinement et promptement avec le Client et aider sur les questions concernant toutes plaintes ou demandes de cette nature sans délai. Les mêmes obligations doivent être appliquées à n'importe quelle autre question, plainte ou communication reçues par WorldAPP de n'importe quelle autorité de protection des données ou autre organisation responsable de l'application effective de la législation sur la protection des données à caractère personnel relatives à la prestation de services de WorldAPP pour le Client soussigné;
  - e. Mettre à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour prouver le respect par WorldAPP des obligations d'information prévues dans la législation en vigueur sur la protection des données. À tout moment de la durée de l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant), sur demande du Client, dans les limites des obligations de confidentialité prévues dans l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant), moyennant un délai de

notification raisonnable et pendant les heures ouvrables normales de WorldAPP, aux frais du Client, de prendre toutes les mesures nécessaires aux yeux du client, tant que celles-ci restent raisonnables, pour permettre la tenue d'une audits et/ou inspection de la conformité de WorldAPP à la législation en vigueur sur la protection des données;

- f. Ne pas divulguer les données à caractère personnel à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du Client, sauf si la divulgation est exigée par la loi;
- g. Ne sous-traiter aucunes de ses activités de traitement sans autorisation préalable écrite du Client, et uniquement à la condition que les mêmes modalités, ou des modalités semblables à celles contenues dans la présente clause, ont été convenues dans les Accords avec lesdits sous-traitants. En particulier, les sous-traitants doivent offrir des garanties suffisantes de mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de telle manière à ce que le traitement des données réponde à toutes les exigences de la législation pertinente en matière de protection des données. En cas de manquement, par le sous-traitant de WorldAPP aux obligations en matière de protection des données, WorldAPP reste pleinement responsable du respect de ces obligations envers le Client;
- h. Ne pas utiliser les données du Client pour ses propres fins, ni pour celles d'un tiers. Adopter des mesures pour veiller à ce qu'aucune personne physique agissant sous l'autorité de WorldAPP et ayant accès aux données ne les traite autrement que sur instructions du Client, à moins d'y être tenu par la loi applicable en matière de protection des données;
- i. Au moment de la cessation de l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant), et avec les exceptions stipulées dans l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant) et le présent Accord, à un prix raisonnable au regard du temps et du coût des opérations, WorldAPP doit retourner toutes les données au Client et/ou doit garantir que toutes les données à caractère personnel qui ont été stockées dans les systèmes de production de WorldAPP sont supprimées en toute sécurité.

## 8. La violation de données.

8.1 En cas de perte ou de compromission des données du Client pour lesquelles WorldAPP est responsable, WorldAPP accepte de se conformer à l'ensemble des lois en matière de notification des atteintes à la protection des données relatives à la protection des données personnelles.

8.2 WorldAPP convient qu'en cas de violation des données, WorldAPP doit:

8.2.1 Sans retard excessif, notifier le Client qu'une violation de données a été commise;

8.2.2 Coopérer avec le Client et l'aider dans toute enquête sur la violation des données;

- 8.2.3 Atténuer, dans la mesure du possible, tout préjudice potentiel pour les individus touchés par la violation des données; et
- 8.2.4 Prêter assistance pour la mise en œuvre de tout plan, toute action ou décision par un organisme de réglementation responsable ou des forces de l'ordre en réponse à la violation des données;
- 8.3 Nonobstant les paragraphes qui précèdent, WorldAPP n'est d'aucune manière responsable, dans le cadre du présent paragraphe, pour toute violation des données qui est causée directement ou indirectement par le Client, ses employés, prestataires, sous-traitants, agents, directeurs ou toute autre personne relative au Client.
9. WorldAPP sera indemnisé et couverte par le Client pour toutes réclamations, demandes, poursuites civiles, frais, dépenses, y compris des honoraires et des frais d'avocats raisonnables engagés par des tiers, notamment des autorités de réglementation, alléguant que le traitement des données de WorldAPP viole l'Accord-Cadre de Fourniture de Service/Conditions d'Utilisation (le cas échéant) et le présent Accord, ou viole une loi en vigueur, si une telle violation a résulté du non-respect de la législation en vigueur sur la protection des données par le Client.

POUR WORLDAPP

M. Cédric Gioan  
Directeur des Opérations Francophones  
Birmingham, UK  
Le xx/xx/xxxx

POUR XXXX

Mx xxxxx  
[poste]  
[Ville],[Pays]  
Le xx/xx/xxxx